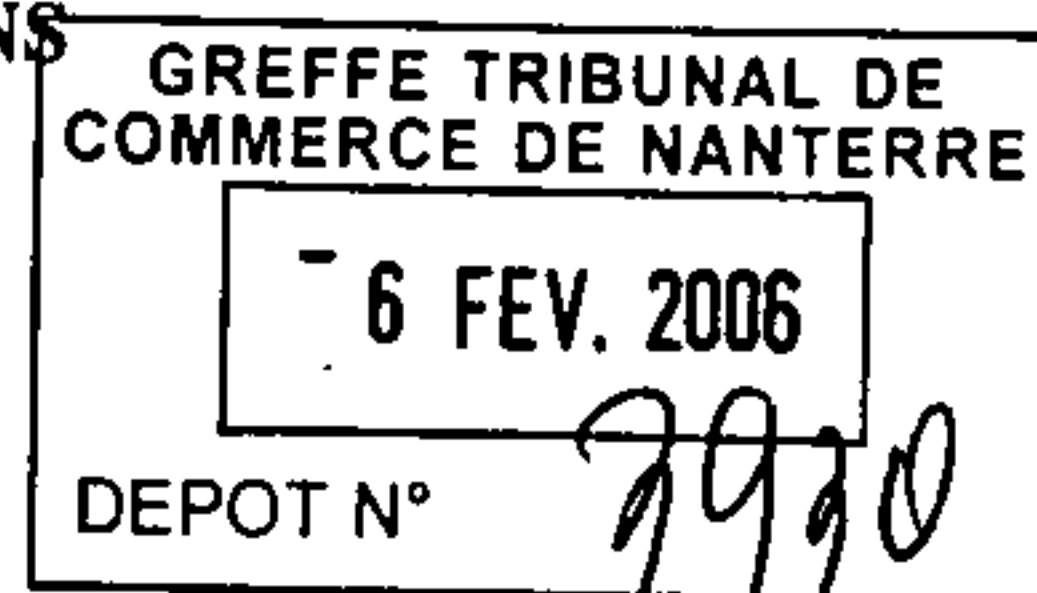


CANAL CABLE
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au Capital de 38.112 €
Siège Social : 1, rue Claude Matrat – 92130 ISSY LES MOULINEAUX
RCS NANTERRE B 349 444 950

**PROCES VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 26 DECEMBRE 2005**



A 10 heures,

LA SOCIETE :

- TELECOM SERVICES, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, au capital de 710.000 €, divisé en 5.000 actions de 142 € chacune, dont le siège est 25, rue du Général Foy à PARIS 75008.

Associé unique de la Société CANAL CABLE, société par actions simplifiée Unipersonnelle au Capital de 38.112 € divisé en 500 actions de 76,22 € chacune, dont le siège Social, est 1, rue Claude Matrat – 92130 ISSY LES MOULINEAUX.

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- La lettre de démission en date du 5 décembre 2005 du Cabinet ERNST & YOUNG [RCS NANTERRE 344 366 315] en sa qualité de Commissaire aux Comptes titulaire de la SAS CANAL CABLE ;
- La lettre de démission en date du 5 décembre 2005 de Monsieur Philippe OSOUF en sa qualité de Commissaire aux Comptes suppléant de la SAS CANAL CABLE ;

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES PORTANT SUR :

- Démission du Commissaire aux comptes titulaire ;
- Démission du Commissaire aux comptes suppléant ;
- Nomination du nouveau Commissaire aux comptes titulaire ;
- Nomination du nouveau Commissaire aux comptes suppléant ;
- Questions diverses.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, prend acte des démissions par courriers en date du 5 décembre 2005, du Cabinet ERNST & YOUNG [RCS NANTERRE 344 366 315 Faubourg de l'Arche 92037 Paris-La Défense) en sa qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et de Monsieur Philippe OSOUF (Faubourg de l'Arche 92037 Paris-La Défense) en sa qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

L'associé unique, décide de nommer en leurs lieu et place :

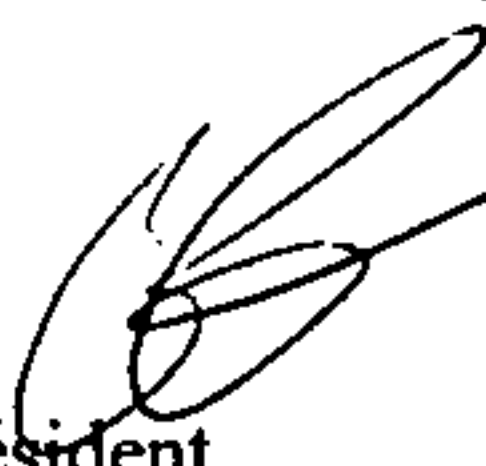
- Monsieur Gérard LEGROS, né le 2 mars 1946 à Paris 75020, de nationalité française,
Demeurant 148, boulevard Malesherbes à PARIS (75017),
En qualité de commissaire aux comptes titulaire,
Mandat qui lui est confié pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 28 février 2007.
- Madame Agnès CAIRE, née le 10 mai 1955 à PARIS 75016, de nationalité française,
Demeurant 104, rue Marius AUFAN à LEVALLOIS PERRET (92300),
En qualité de commissaire aux comptes suppléant,
Mandat qui lui est confié pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 28 février 2007.

Les commissaires aux comptes ont fait connaître par avance à la Société qu'ils accepteraient lesdits mandats et ont déclaré n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ces mandats.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'associé unique et par le Président.


Le Président
SAS TELECOM SERVICES
Géraldine GRAVIS